



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2019
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 59 de la résolution 2409 (2018) du Conseil de sécurité, le présent rapport passe en revue les principaux faits nouveaux intervenus en République démocratique du Congo du 2 octobre au 31 décembre 2018. Il décrit les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; donne un aperçu de l'évolution de la situation politique et électorale depuis ma précédente mise à jour sur les progrès accomplis en ce qui concerne les opérations électorales et l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016 (S/2018/1068) ; décrit les progrès réalisés dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la MONUSCO, ainsi que son action globale de protection des civils ; et contient des informations sur la performance des agents en tenue de la Mission.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Le Gouvernement congolais et la Commission électorale nationale indépendante ont respecté les principales étapes de la préparation de l'élection présidentielle et des élections nationales, provinciales et législatives. La campagne électorale s'est déroulée du 22 novembre au 21 décembre dans une atmosphère relativement calme, bien que des faits d'intolérance politique et de violence aient été observés dans certaines villes. La majorité au pouvoir, les partis d'opposition, la Commission électorale nationale indépendante et la société civile ont eu des opinions divergentes quant à l'utilisation des machines à voter et à l'examen du registre électoral, mais n'en ont pas moins continué de prendre part aux opérations électorales.

3. Les partis et mouvements d'opposition ont eu du mal à mener une campagne électorale uniforme et à rallier des soutiens dans l'ensemble du pays. Les principales difficultés rencontrées s'expliquent par des divergences de vues sur les questions des machines à voter et du registre électoral, et par le fait que plusieurs coalitions aient



été en concurrence pour présenter un candidat unique de l'opposition à l'élection présidentielle. Après avoir organisé une série de réunions et de consultations en vue de désigner un candidat unique à l'élection présidentielle, l'opposition s'est regroupée autour de deux coalitions principales, Lamuka et Cap pour le changement, qui ont respectivement désigné comme figure de proue Martin Fayulu et Félix Tshisekedi. Les deux coalitions ont réussi à mobiliser l'appui d'un petit nombre d'autres partis et de candidats, mais plusieurs autres candidats, dont la seule femme candidate à la présidence, Marie Josée Ifoku, ont continué de faire campagne à part.

4. Le candidat du Front commun pour le Congo, Emmanuel Ramazani Shadary, a lancé sa campagne électorale à Lubumbashi (Haut-Katanga) le 26 novembre. Félix Tshisekedi a lancé la sienne avec un rassemblement dans le quartier de Camp Luka, à Kinshasa, le 2 décembre, et un rassemblement à Goma (Nord-Kivu), le 4 décembre. Martin Fayulu a lancé sa campagne à Beni (Nord-Kivu) le 5 décembre. Les autres candidats ont commencé à faire campagne à Kinshasa et dans plusieurs villes du pays.

5. Entre le 6 et le 18 décembre, des faits d'intolérance politique et de violence se sont produits, principalement à Kalemie (Tanganyika), à Kisangani (Tshopo), dans la région de Kitchanga (Nord-Kivu), à Lubumbashi (Haut-Katanga) et à Tshikapa (Kasaï). Au moins neuf civils et un policier auraient été tués et plusieurs personnes blessées. Il s'est essentiellement agi d'affrontements entre partisans de partis politiques opposés ayant nécessité que la police recoure à des armes létales et non létales pour disperser la foule, d'affrontements entre les partisans de partis politiques et la Police nationale congolaise, et d'attaques de convois de campagne perpétrées par des éléments armés. Le 19 décembre, alors que les partis politiques se préparaient à organiser de vastes rassemblements à Kinshasa pour les derniers jours de la campagne, le Gouverneur de la province de Kinshasa, André Kimbuta, a publié un communiqué visant à suspendre toute activité menée dans le cadre de la campagne dans la ville, invoquant des problèmes de sécurité. Cap pour le changement et Lamuka ont critiqué cette décision, affirmant qu'elle portait atteinte au droit des candidats de faire campagne librement.

6. Les organisations de la société civile et les groupes confessionnels, notamment la Conférence épiscopale nationale du Congo et le Comité laïc de coordination, ont exhorté la Commission électorale nationale indépendante et les acteurs politiques à trouver des solutions consensuelles à l'épineuse question de l'utilisation des machines à voter. La Commission a mené des campagnes de sensibilisation axées sur l'utilisation des machines à voter et appliqué la plupart des recommandations de la Westminster Foundation for Democracy, afin de susciter la confiance dans l'utilisation des machines.

7. La Commission électorale nationale indépendante a procédé aux préparatifs techniques et logistiques nécessaires destinés à garantir la tenue des élections le 23 décembre. La formation des 600 000 membres du personnel temporaire de la Commission, l'accréditation des témoins des partis, des observateurs et des journalistes, la publication des listes électorales provisoires et définitives dans les bureaux de vote et la distribution du matériel électoral se sont déroulées sans incident ni retard majeur. Le 28 novembre, à Kinshasa, lors d'une réunion du Conseil supérieur de défense présidée par le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, les dirigeants des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la Police nationale congolaise ont été exhortés à assumer leurs responsabilités en matière de sécurisation des opérations électorales et à assurer la protection des candidats. Le Gouvernement a pris des mesures pour garantir la sécurité des candidats, comme l'exige la loi, notamment en affectant des agents de police à la protection des 21 candidats à la présidence et en déployant 12 000 agents de la Police nationale pour sécuriser les opérations électorales.

8. Le 13 décembre, un incendie a ravagé l'entrepôt central de la Commission électorale nationale indépendante à Kinshasa. Près de 8 000 machines à voter et une quantité importante de matériel destiné aux élections ont été détruites par les flammes. La Police nationale congolaise a ouvert une enquête sur cet incident, tandis que la majorité au pouvoir et l'opposition ont porté des accusations sur les possibles causes et auteurs de l'incendie. Le 20 décembre, lors d'une conférence de presse tenue à Kinshasa, le Président de la Commission, Corneille Nangaa, a annoncé le report des élections, initialement prévues le 23 décembre, au 30 décembre, invoquant des difficultés logistiques entraînées par la destruction de l'entrepôt. Il a indiqué que cette décision avait été prise à la suite de larges consultations organisées avec le Gouvernement, le Conseil national de suivi de l'Accord et toutes les parties prenantes congolaises, y compris les candidats à la présidence. Le 26 décembre, il a publié un communiqué annonçant le report des élections dans la ville de Beni, dans le territoire de Beni, et à Butembo (Nord-Kivu), et dans le territoire de Yumbi (Maï-Ndombe) à mars 2019, en invoquant les risques sanitaires liés à l'épidémie d'Ebola et les problèmes de sécurité. Les 27 et 28 décembre, à l'initiative d'organisations de la société civile et de la coalition de l'opposition Lamuka, des manifestations se sont déroulées à Beni, à Butembo et à Goma pour protester contre la décision de la Commission. Un manifestant aurait été tué lorsque les forces de sécurité nationales ont dispersé les manifestants à Beni. Plusieurs civils et au moins deux agents de police ont été blessés.

9. Le 30 décembre, les élections se sont déroulées dans une atmosphère généralement paisible en République démocratique du Congo. Les retards et les problèmes techniques survenus dans certains bureaux de vote ont été réglés par la Commission électorale nationale indépendante alors que les opérations de vote se sont poursuivies tout au long de la journée. Un technicien de la Commission et un policier ont été lynchés par une foule lorsque des violences ont éclaté dans un bureau de vote à Lurhala, dans le territoire de Walungu (Sud-Kivu), alors que des accusations de fraude étaient portées contre le technicien. Une autre personne est morte sur les lieux, quand l'agent de police a ouvert le feu pour disperser la foule, qui venait de détruire le matériel électoral et de saccager le bureau de vote.

10. Tout au long de la période considérée, la Mission a continué de se tenir prête à répondre à toute demande d'appui logistique de dernière minute de la part de la Commission électorale nationale indépendante. Conformément à sa décision d'assumer l'ensemble des responsabilités financières et logistiques de l'organisation des élections, le Gouvernement n'a pas demandé d'appui logistique à la MONUSCO.

11. Les relations entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et certains partenaires extérieurs sont restées tendues pendant la période électorale. Le 30 novembre, lors d'une réunion avec le corps diplomatique à Kinshasa, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, Léonard She Okitundu, a condamné les sanctions « arbitraires » prises par l'Union européenne contre certains hauts responsables congolais, notamment Emmanuel Ramazani Shadary, et déclaré que le Gouvernement prendrait des mesures de rétorsion si les sanctions n'étaient pas levées avant la tenue des élections. Il a fait valoir que les sanctions pénalisaient un candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Ramazani Shadary, dans la mesure où elles limitaient ses mouvements et pouvaient être exploitées par ses adversaires politiques. Le 1^{er} décembre, dans un entretien accordé à la presse, le Président Kabila a décrit les sanctions de l'Union européenne comme « illégales, injustes, arbitraires et politiquement motivées », et a renouvelé sa confiance dans les fonctionnaires faisant l'objet de sanctions. Il a également mis en garde contre ce qu'il a appelé les « tendances néocoloniales » de la Belgique et son ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo. Le 10 décembre, l'Union européenne a reconduit ses mesures restrictives, notamment un gel des avoirs et une

interdiction de voyager, contre de hauts responsables congolais, y compris Emmanuel Ramazani Shadary, pour leur rôle présumé dans l'obstruction des opérations électorales et les violations des droits de l'homme qu'ils auraient commises dans ce cadre. Le porte-parole de la majorité présidentielle, André-Alain Atundu, a indiqué, s'adressant à la presse, que les sanctions avaient été prises dans le but de saper les opérations électorales et de porter atteinte à la souveraineté et à la dignité de la République démocratique du Congo. Il a ajouté que le Gouvernement prendrait des mesures de rétorsion, la première ayant été de refuser la présence d'une mission d'observation électorale de l'Union européenne. Le Secrétaire général de l'Union pour la démocratie et le progrès social, Jean-Marc Kabund-a-Kabund, s'est félicité des sanctions et a encouragé l'Union européenne à les étendre à d'autres hauts fonctionnaires qui continuent de jouir de l'impunité de violations présumées des droits de l'homme. Le 27 décembre, lors d'une réunion avec le corps diplomatique à Kinshasa, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères a donné 48 heures à l'Union européenne pour rappeler le chef de sa mission diplomatique en République démocratique du Congo, qui a quitté le pays le 29 décembre.

12. L'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe ainsi que la société civile et les organisations confessionnelles ont déployé des missions d'observation électorale en République démocratique du Congo.

13. Au cours de la période considérée, ma Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Leila Zerrougui, a continué d'exercer ses bons offices pour encourager les parties prenantes congolaises à créer les conditions d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, crédibles et transparentes. Elle s'est à cet égard régulièrement entretenue avec des représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, des partis politiques, des groupes de la société civile et des candidats à la présidence, ainsi qu'avec les présidents de la Commission électorale nationale indépendante, du Conseil national de suivi de l'Accord et du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication. Elle a eu des échanges avec les dirigeants de tous les bords politiques et les exhortés à s'abstenir de recourir à la violence et à privilégier le dialogue et les moyens légaux pour régler les différends électoraux.

14. Par ailleurs, conformément aux engagements nationaux qui le lient en vertu de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, le Gouvernement a pris des mesures en faveur de la tenue d'élections, notamment en promouvant la participation des femmes, et pour intégrer les priorités de l'Accord-cadre dans son plan national de développement stratégique, qui était encore en cours de finalisation.

B. Évolution de la situation économique

15. La situation macroéconomique de la République démocratique du Congo a continué de se stabiliser, et le taux de change du franc congolais resté stable, bien que l'inflation ait légèrement augmenté. Le 30 octobre, la Banque centrale du Congo a annoncé que ses réserves en devises étaient passées de 1,2 milliard de dollars des États-Unis au premier semestre de 2018 à 1 milliard de dollars à la fin du mois de septembre. Le 2 novembre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur le budget de 2019, estimé à 6 milliards de dollars.

C. Conditions de sécurité

16. La situation en matière de sécurité est demeurée fragile dans certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo, où des groupes armés ont continué de mener des activités déstabilisatrices, en particulier dans les territoires de Beni et de Lubero, dans le Nord-Kivu ; dans certaines régions d'Uvira et de Shabunda dans le Sud-Kivu ; et dans les zones frontalières des provinces du Sud-Kivu, du Maniema et du Tanganyika, où les FARDC ont lancé de nouvelles opérations. Dans la province de l'Ituri, le sud du territoire d'Irumu a continué d'être régulièrement frappé par des violences et des pillages commis par la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), tandis que les conflits entre les communautés hima et lendu et entre les milices lendu et les FARDC ont repris avant de perdre en intensité dans le territoire de Djugu. Plus à l'ouest, certaines zones de la région du Kasai ont continué de subir les activités menées par les milices Kamuina Nsapu et Bana Mura. Des violations des droits de l'homme auraient été commises par des membres des forces de sécurité congolaises, en particulier dans le cadre du grand retour forcé dans le territoire de Kamonia, dans la province du Kasai, de nationaux congolais vivant en Angola.

Nord-Kivu

17. Le 12 novembre, dans le territoire de Beni, les FARDC et la MONUSCO ont lancé des opérations militaires conjointes contre des éléments soupçonnés d'appartenir aux Forces démocratiques alliées (ADF) dans la zone de Mayangose, afin de prévenir une attaque sur la ville de Beni et protéger les civils. Sept soldats de la paix ont été tués, 10 ont été blessés et 4 autres ont été portés disparus. Treize soldats des FARDC auraient également été tués, et plusieurs autres blessés. Deux des quatre soldats de la paix portés disparus ont été retrouvés le 24 novembre et le 2 décembre. Des opérations de recherche sont en cours pour retrouver les deux autres.

18. Ces opérations conjointes ont été lancées à la suite d'attaques répétées menées contre des civils, des positions des FARDC et des patrouilles de la MONUSCO par des groupes soupçonnés d'appartenir aux ADF et aux Maï-Maï. Le 29 septembre, les camps des FARDC de Mukoko et Mukoko I, près d'Oicha, ont été attaqués par des éléments qui feraient partie des ADF. Le 4 octobre, une force d'intervention rapide de la MONUSCO est intervenue dans une fusillade au Siège des FARDC de Sukola I, au nord de la ville de Beni. Huit soldats des FARDC et deux civils ont été tués au cours de l'attaque. Le 9 novembre, six soldats des FARDC ont été tués dans une attaque menée par des éléments présumés des ADF contre leur camp à Silimbamba (à 40 km au nord-est de Beni).

19. Des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont lancé plusieurs attaques contre des troupes de la MONUSCO. Le 24 octobre, des éléments des ADF ont attaqué une base de la MONUSCO au pont de Semuliki, mais ont été repoussés. Le 16 novembre, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont tiré sur les positions de la MONUSCO situées à Boikene, à l'extérieur de la ville de Beni. Le 23 novembre, des éléments présumés des ADF ont attaqué une patrouille de la MONUSCO et blessé un Casque bleu.

20. Des civils ont également été victimes d'attaques menées contre des centres de population et des installations militaires. Entre le 9 et le 28 octobre, 30 civils ont été tués dans des attaques perpétrées sur le marché de Mayangose, au nord-est de la ville de Beni, et sur trois autres sites autour de la ville, et dont les ADF seraient responsables. Le 3 novembre, des éléments présumés des ADF ont lancé des attaques jumelées contre Mangoko (à 16 km au nord-est de Beni) et Oicha, tuant 8 civils et en kidnappant 14 autres, pour la plupart des enfants. Le 10 novembre, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF ont attaqué Mayi Moya (à 11 km au nord-est d'Oicha), tuant six civils, dont une femme. Le 10 décembre, d'autres éléments

présupposés des ADF ont tué au moins neuf civils, dont deux femmes, à Oicha. Le 6 décembre, les FARDC ont découvert les corps de 12 paysans qui auraient été tués par les ADF à Nyaleke, près de Beni. Deux autres civils ont été tués lors d'une attaque perpétrée dans le sud-est de la ville le 7 décembre. Ce même jour, des éléments soupçonnés d'appartenir aux ADF auraient tué cinq femmes à Paida.

21. Des groupes Maï-Maï ont également été actifs dans la zone et ont intensifié leurs attaques, visant principalement les positions des FARDC. Une coalition de l'Union des patriotes pour la libération du Congo (UPLC) et des Maï-Maï Kiandeng s'est déplacée vers des zones situées au nord-est de la ville de Beni. Le 3 novembre, des éléments de l'UPLC ont attaqué la prison de l'Auditorat militaire de la ville de Beni, et ainsi libéré 2 éléments Maï-Maï haut placés et jusqu'à 20 détenus. Le 5 novembre, des éléments Maï-Maï ont attaqué le camp des FARDC à Paida, au nord de la ville de Beni. Le 7 novembre, des groupes Maï-Maï ont attaqué les FARDC à Chani-Chani et à Baoba, dans la région de Mayi Moya (territoire de Beni), et leur ont tendu des embuscades. Les positions des FARDC à Chani-Chani ont une nouvelle fois été attaquées le 27 novembre, ce qui a poussé les FARDC à lancer une offensive le lendemain contre des éléments Maï-Maï positionnés au Mont Ndombi, à 12 kilomètres au nord-ouest de Mayi Moya. Le 7 décembre, des éléments de l'UPLC ont attaqué les FARDC dans la zone de Rwangoma à Beni, tuant au moins un soldat des FARDC.

22. La population locale a organisé plusieurs manifestations en octobre dans la ville de Beni pour dénoncer la violence contre les civils et appeler les forces de sécurité nationales et la MONUSCO à redoubler d'efforts pour protéger ces derniers.

23. Ailleurs dans la région du Grand Nord, dans le territoire de Lubero et près de la ville de Butembo, des factions Maï-Maï Mazembe ont continué de représenter une menace pour la sécurité en attaquant les forces de sécurité nationales. Le 18 et 21 octobre, des éléments Maï-Maï ont attaqué les FARDC à Isale (à 16 km au nord-est de Butembo) et un poste de la Police nationale congolaise à Butembo, tuant un agent de police. En réponse à ces attaques, les FARDC ont lancé, le 2 novembre, des opérations contre un groupe dissident de l'UPLC positionné à Kasyiro (à 86 km au nord-ouest de la ville de Lubero).

24. Si la situation dans le reste du Nord-Kivu a été relativement calme, des affrontements isolés ont eu lieu dans le territoire de Masisi entre les deux factions opposées de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS), respectivement dirigées par le « Général » Janvier et par le « Général » Mapenzi. En outre, le 29 octobre, des affrontements se sont produits à Bwenderu (à 32 km à l'ouest de Kitchanga) entre le groupe Nduma défense du Congo – Rénové et la faction de l'APCLS sous le commandement du « Général » Janvier, entraînant le déplacement de la population locale, qui est revenue après la fin des hostilités. De plus, dans un contexte de tensions interethniques entre les communautés hutue et tutsie dans la région de Rubaya (territoire de Masisi), un conflit de longue date relatif à l'exploitation minière a dégénéré en affrontement général le 6 octobre, provoquant la mort de 13 civils, dont une femme et un enfant. Ailleurs, au début du mois de décembre, les combats entre le Conseil national pour le renouveau et la démocratie-Ubwiyunge et des éléments Nyatura ont fait s'accroître l'insécurité dans certaines parties du territoire de Rutshuru.

25. Le 10 décembre, les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda-Forces combattantes Abacunguzi (FDLR-FOCA) ont fait une incursion dans l'État voisin du Rwanda. La Force de défense rwandaise a repoussé l'incursion et aurait perdu trois soldats et provoqué la mort d'au moins cinq éléments des FDLR-FOCA. Le 15 décembre, à Bunangana (territoire de Rutshuru), les FARDC ont arrêté Ignace Nkaka, porte-parole des FDLR-FOCA, et Jean-Pierre Nsekanabo, chef des services

de renseignement du groupe. Les 16 et 17 décembre, sept soldats des FARDC auraient été tués et neuf autres blessés dans deux attaques distinctes perpétrées par des éléments soupçonnés d'appartenir aux FDLR, dans le village de Kasizi et près du Mont Mikeno.

Sud-Kivu et Maniema

26. Dans le territoire d'Uvira, les conditions de sécurité sont restées instables et de larges groupes de combattants burundais armés auraient été aperçus en train de pénétrer sur le territoire congolais et de se diriger vers les moyen et haut plateaux d'Uvira, supposément avec l'appui d'alliés des Maï-Maï comme les Nyerere et les Kijangala. Les Forces nationales de libération (FNL), dirigées par le « Général Major » Aloys Nzabampema, ont été actives en octobre et ont pris part à de nombreux affrontements avec les FARDC dans la plaine de Rusizi. Des soldats des FARDC et des éléments des FNL se sont affrontés près de la forêt de Rukoko et à Nyakabere (à 36 km au nord d'Uvira) le 4 octobre, et à Kiliba (à 13 km au nord-est de la ville d'Uvira) le 5 octobre. Vers la fin du mois d'octobre, d'autres affrontements se sont produits entre les FARDC et les FNL dans la plaine de Rusizi, dans le centre de Butole, près de Lemera, et dans les hauts plateaux de Muramvya, provoquant des déplacements de population. À la mi-novembre, on a observé un pic de tension intercommunautaire entre les milices banyamulenges et les groupes Maï-Maï Fuliro dans les hauts plateaux de Bijombo.

27. Dans les territoires de Fizi (Sud-Kivu) et de Kabambare (Maniema), la pression militaire exercée par les FARDC a continué d'affaiblir les Maï-Maï Yakutumba et leurs alliés, poussant plus de 1 300 éléments Maï-Maï Malaika, Maï-Maï Apa Na Pale et Maï-Maï Shetani à se rendre. Faute de moyens financiers et logistiques, seuls 298 combattants ont finalement accepté de se rendre à Kindu pour être démobilisé ou intégré dans les forces nationales de sécurité. À la fin du mois d'octobre, les FARDC ont mené des opérations contre des groupes alliés de la faction Musumbu des Maï-Maï Raïa Mutomboki, des Maï-Maï Malaika et des Maï-Maï Makindo dans les zones frontalières des territoires de Shabunda et de Fizi, faisant un grand nombre de victimes des deux côtés.

Provinces de l'Ituri, du Bas-Uélé et du Haut-Uélé

28. Les conditions de sécurité dans le sud du territoire d'Irumu (province de l'Ituri), se sont dégradées en raison d'activités menées par des éléments présumés de la FRPI. Bien que les initiatives de dialogue entamées avec la FRPI aient progressé, celle-ci a continué de commettre des actes de violence et des violations des droits de la personne, notamment des pillages et des viols. Ainsi, entre le 1^{er} et le 7 octobre, ses éléments ont pillé au moins 16 villages des régions de Gety et Aveba et, entre le 3 et le 12 octobre, cinq femmes ont été violées près d'Aveba. Les FARDC et la FRPI se sont affrontées à plusieurs reprises, notamment le 11 octobre près de Gety, le 29 octobre à Burasi, le 30 octobre à Gety et Kigo (27 km à l'est d'Aveba), et le 31 octobre à Kamasuka (5 km au nord de Gety).

29. Le 6 novembre, lors d'une réunion du Conseil d'administration du Fonds de cohérence pour la stabilisation, le Programme national de reconstruction et de stabilisation a annoncé que le Gouvernement avait décidé d'allouer 500 000 dollars aux activités de désarmement et de démobilisation de la FRPI. Un montant supplémentaire de 3,7 millions de dollars provenant du Fonds de cohérence pour la stabilisation a par ailleurs été alloué aux activités de réinsertion. La MONUSCO appuiera les phases de désarmement et de démobilisation.

30. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité dans certaines parties du territoire de Djugu a été tendue et les attaques lancées par des membres

présupposés de milices de jeunes lundu contre des civils et des positions occupées par les FARDC se sont multipliées. Les 1^{er} et 4 octobre, ces milices auraient attaqué la position des FARDC à Linga, puis, entre le 9 octobre et le 5 novembre, elles s'en seraient prises à des membres des FARDC postés à Bule, Jiro et Muvaramu, le long du lac Albert. Le 3 novembre, des individus non identifiés ont par ailleurs attaqué une position des FARDC située à Muganga, tuant 16 soldats et 20 civils. Le 9 novembre, des membres présumés de milices de jeunes lundu ont mené une attaque à Landjo (25 km au nord-est de la ville de Djugu), faisant 9 morts et 14 blessés parmi les soldats. Les violences se sont propagées de Djugu vers le lac Albert lorsque, le 28 novembre, des individus ont attaqué des positions des FARDC situées à 60 kilomètres au nord-est de Tchomia, tuant cinq de leurs membres et trois civils. Des embuscades ont en outre été tendues à des patrouilles des FARDC le 4 décembre, à Landjo, et le 9 décembre, à Jiro, au cours desquelles au moins trois soldats ont été tués.

31. Dans les provinces du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, de petits groupes d'éléments armés soupçonnés d'appartenir à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ont organisé des embuscades, des pillages et des enlèvements isolés dans le triangle Dunggu-Niangara-Duru et dans la région de Banda (territoire d'Ango). Les 19 et 20 octobre, les FARDC et des éléments suspectés d'appartenir à la LRA se sont affrontés dans la région de Banda.

Province du Tanganyika

32. Pendant la période considérée, la situation en matière de sécurité dans le triangle Bendera-Kalemie-Kioko a été instable, les Maï-Maï Apa Na Pale, les Maï-Maï Yakutumba, des milices Twa et des milices Fulero ayant commis des exactions répétées contre des civils et continué de prendre part à des activités d'exploitation minière illégales. La situation s'est encore détériorée après les opérations que les FARDC ont menées contre ces groupes entre le 19 et le 24 octobre. Quelque 750 personnes se sont réfugiées dans le camp de déplacés de Kikumbe (environ 17 km au nord de Kalemie) et jusqu'à 2 000 personnes ont fui vers le village de Kioko. On a signalé à cette occasion 13 viols, qui auraient été perpétrés par des membres de milices Twa menées par Byamungu et Kadogo et des éléments Maï-Maï Apa Na Pale.

Région du Kasai et Maï-Ndombe

33. Dans la région du Kasai, les conditions de sécurité et la situation humanitaire se sont aggravées, en raison d'un afflux massif de citoyens congolais ayant été expulsés par l'Angola et des activités et des opérations militaires menées respectivement par les milices Kamuina Nsapu et les FARDC dans le nord de Tshikapa et dans la partie orientale de la province du Kasai-Central. Les 10 et 11 octobre, les FARDC ont tué 10 éléments présumés des Kamuina Nsapu lors d'une opération de recherche menée dans la région de Kamonia (70 km au nord-est de Tshikapa). Le 17 octobre, des milices Kamuina Nsapu ont attaqué une position occupée par les FARDC à Katenga (50 km au nord-est de Kananga). En représailles, les FARDC ont mené des opérations qui auraient abouti à l'arrestation de 20 éléments des Kamuina Nsapu et à la mort d'un nombre indéterminé de civils.

34. Le 16 décembre, dans la province du Maï-Ndombe, des violences interethniques ont éclaté entre les Banunu et les Batende, dans le territoire de Yumbi, à la suite d'un différend concernant l'endroit où serait inhumé le chef coutumier banunu. Ces affrontements ont fait plusieurs morts, provoqué le déplacement de la population locale, notamment vers la République du Congo voisine, et mené à la destruction du matériel électoral.

D. Situation humanitaire

35. La situation humanitaire est demeurée préoccupante dans certaines parties du pays. Les déplacements de population dus aux conflits armés, la fermeture brutale de camps de déplacés et la résurgence des épidémies de choléra et de rougeole ont accru la vulnérabilité des populations de certaines régions de la République démocratique du Congo. En raison d'affrontements ayant fait rage dans le territoire de Djugu (province de l'Ituri) au début du mois de novembre, des milliers de personnes ont fui vers Irumu et Mahagi, ce qui a exacerbé les besoins en matière de protection, de nourriture, de santé et de logement. La fermeture brutale de trois camps de déplacés, qui avait eu lieu en août, a continué de peser sur la situation humanitaire dans les environs de Kalemie (province du Tanganyika). Elle a ainsi aggravé la vulnérabilité d'environ 24 000 déplacés. Ma Représentante spéciale adjointe (Coordonnatrice résidente, Coordonnatrice de l'action humanitaire et Représentante résidente) a plaidé en faveur d'une intervention humanitaire à la mesure de la situation et alloué 3,8 millions de dollars du Fonds humanitaire aux activités visant à faciliter le retour en toute sécurité des déplacés.

36. Bien que l'amélioration des conditions de sécurité dans certaines régions du pays ait permis à près d'un million de personnes de rentrer chez elles en 2018, 2,1 millions d'habitants supplémentaires ont été déplacés en raison du conflit. Le nombre de réfugiés congolais dans la région se montait à environ 800 330 au 30 novembre, tandis que la République démocratique du Congo accueillait elle-même quelque 527 000 réfugiés.

37. Le retour massif, à partir d'octobre, d'au moins 347 100 ressortissants congolais qui avaient fui vers l'Angola, dont au moins 2 000 bénéficiaient du statut de réfugié, comme l'a confirmé la Direction générale des migrations, a aggravé la situation humanitaire dans certaines parties des provinces situées à la frontière avec l'Angola et accru le risque de voir les services de base soumis à une pression encore plus forte et les tensions interethniques persistantes exacerbées. Après s'être rendue dans les zones touchées le 24 octobre, ma Représentante spéciale adjointe a demandé à l'équipe de pays pour l'action humanitaire d'élaborer une stratégie d'intervention visant à fournir une assistance vitale aux communautés frontalières, à alléger la pression à laquelle elles étaient soumises et à encourager les retours durables.

38. L'épidémie d'Ebola survenue dans le territoire de Beni, (province du Nord-Kivu) et dans les zones adjacentes de la province de l'Ituri s'est poursuivie et touche maintenant 14 zones sanitaires. Selon les chiffres officiels, le taux de recherche des contacts critiques est d'environ 90 %. Au 22 décembre, plus de 50 000 personnes avaient été vaccinées et plus de 20 millions de voyageurs avaient été examinés aux principaux points d'entrée internationaux. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a signalé qu'on comptait, à cette même date, 563 cas d'Ebola (515 cas confirmés et 48 cas probables) et 326 décès.

39. Le montant nécessaire à l'exécution du plan de réponse humanitaire pour 2019, approuvé par le Gouvernement le 13 novembre lors de consultations de haut niveau tenues avec la communauté humanitaire, s'élève à 1,65 milliard de dollars. Dans le même temps, le plan de réponse humanitaire de 2018, dont le budget se montait à 1,68 milliard de dollars, est resté financé à 45 %.

E. Situation des droits de la personne, système judiciaire et administration pénitentiaire

40. Durant les mois d'octobre et de novembre 2018, la MONUSCO a recensé 1 157 violations des droits de la personne dans le pays, ce qui représente une

diminution par rapport à la même période de l'année précédente (1 405 violations), ce nombre étant toutefois semblable à celui des violations constatées en juillet et août 2018 (1 135 violations). Dans près de 80 % des cas, ces violations se sont produites dans des provinces touchées par le conflit, en particulier dans le Nord-Kivu, en raison essentiellement des activités qui y sont menées par de nombreux groupes armés.

41. Comme c'était le cas pendant la période précédente, 61 % des violations ont été commises par des agents de l'État, les 39 % restants étant le fait de groupes armés et de milices. En octobre et novembre, 219 personnes, dont au moins 76 femmes, ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires ou sommaires (90 cas étant attribués à des agents de l'État et 129 à des groupes armés), et plus de 1 063 personnes, dont 57 femmes et 105 enfants, ont été illégalement privées de leur liberté par des agents de l'État ou des groupes armés.

42. La réduction de l'espace démocratique s'est poursuivie. Pendant la période considérée, la MONUSCO a recensé 145 violations des libertés fondamentales, notamment 34 arrestations arbitraires concernant 174 personnes, dont 14 femmes et 2 enfants. Les provinces les plus touchées étaient celles de Kinshasa et du Sud-Kivu, les militants de la société civile y étant particulièrement visés.

43. Plusieurs manifestations et rassemblements politiques se sont déroulés sans incident, tandis que d'autres ont été interdits ou violemment réprimés par les forces de défense et de sécurité nationales. Au moins 51 personnes, dont 3 femmes, ont été arrêtées arbitrairement par des agents de la Police nationale congolaise dans sept endroits où avaient été interdites ou réprimées des manifestations organisées en réponse à l'appel lancé par les partis d'opposition à manifester pacifiquement à travers le pays le 26 octobre.

44. Des violations de la liberté de la presse et de la liberté d'expression ont été constatées pendant la période à l'examen. Entre le 9 octobre et le 28 novembre, par exemple, deux stations de radio privées de la province de la Mongala, que l'on accusait d'être affiliées à l'opposition, ont été fermées par les autorités locales. Le 19 octobre, à Kinshasa, des agents de la Police nationale ont arrêté arbitrairement cinq journalistes qui avaient publié dans un journal un article faisant état d'irrégularités lors de la formation des recrues de la Police nationale. Ceux-ci ont tous été relâchés 12 heures plus tard sans qu'aucune charge ne soit retenue contre eux.

45. La MONUSCO a continué d'apporter un appui technique, financier et logistique aux autorités judiciaires militaires concernant les enquêtes et poursuites relatives à des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits de la personne. Le 15 octobre, elle leur a remis le contrôle de la salle d'audience de Goma, qui avait été rénovée, et des nouvelles cellules de détention construites en prévision du procès de Ntabo Ntaberi Sheka, chef Maï-Maï. Sheka et son coprévenu, Jean Batechi, ont été transférés de Kinshasa à Goma le 13 novembre pour y être jugés avec un autre coprévenu, Lionso, pour crimes de guerre (notamment meurtre, viol, esclavage sexuel, pillage et recrutement et utilisation d'enfants soldats), crimes contre l'humanité (notamment meurtre et viol), et autres crimes (participation à un mouvement d'insurrection, par exemple). La MONUSCO et l'Auditorat militaire supérieur opérationnel ont collaboré à l'identification des victimes et des témoins. Le procès s'est ouvert le 27 novembre.

46. Le 29 novembre, un tribunal militaire du Sud-Kivu a reconnu Mabiala Ngoma, un commandant des FARDC, coupable de crimes contre l'humanité (notamment meurtre, viol et torture) et l'a condamné à la réclusion à perpétuité pour les crimes graves commis par des bataillons des FARDC à Mirenzo (Sud-Kivu) en juin 2003.

47. Entre les 23 et 27 octobre, la MONUSCO a prêté concours aux autorités judiciaires militaires dans le cadre d'une mission d'enquête conjointe menée à

Tshikapa (territoire de Kamonia, province du Kasai) concernant des crimes graves, notamment des meurtres et des violences sexuelles, qui auraient été commis par des éléments de la milice Bana Mura entre avril et mai 2017. Au total, 38 victimes et témoins, dont 22 femmes, 2 filles mineures et 2 garçons mineurs, ont été interrogés. L'Équipe d'enquête conjointe a fait état du meurtre de huit personnes, dont deux femmes et deux enfants, ainsi que de cas de blessures, de violences sexuelles, d'enlèvements et de travail forcé.

48. La MONUSCO a continué de collaborer avec les autorités congolaises en vue d'améliorer le respect des normes relatives aux droits de la personne dans les lieux de détention. Du 10 au 16 octobre, elle a effectué une mission conjointe dans la prison militaire d'Angenga (province de la Mongala), pour y étudier et évaluer les conditions de détention. Elle a par ailleurs sensibilisé les autorités provinciales à la question des détentions arbitraires, notamment celles d'enfants associés à des groupes armés. En outre, afin de réduire les taux de mortalité alarmants constatés dans certains centres de détention, qui s'expliquent par un manque de soins médicaux, la MONUSCO a offert des fournitures aux prisons de Bunia et de Mambasa.

F. Violences sexuelles

49. Des violences sexuelles liées au conflit ont continué d'être commises, et leur nombre s'est accru dans le sud du territoire d'Irumu et le territoire de Djugu (province de l'Ituri), où les membres de la FRPI ont souvent perpétré des viols, y compris collectifs, notamment lors du pillage de villages. Des violences sexuelles liées au conflit ont en outre été perpétrées par des membres des FARDC à Djugu (province de l'Ituri).

50. Dans la province du Tanganyika, une recrudescence des violences sexuelles à motivation ethnique liées au conflit a été constatée en octobre, 17 femmes au moins ayant été victimes, le long de l'axe Kalemie-Kabulo-Kioko, de viol ou de viol collectif, commis lors d'attaques de villages par des membres de milices affiliées aux Twa, dans le cadre d'affrontements les opposant aux FARDC. Dans le Sud-Kivu, des éléments des Maï-Maï Raïa Mutomboki ont continué de commettre des agressions sexuelles, et on constate avec préoccupation que certaines factions du nord de Shabunda ont continué de perpétrer régulièrement des viols à grande échelle.

G. Protection de l'enfance

51. Par l'intermédiaire du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, la MONUSCO a confirmé 165 violations graves commises contre des enfants. Au moins 156 enfants (10 filles et 146 garçons) se sont échappés ou ont été séparés de groupes armés, principalement les Maï-Maï Mazembe, les Nyatura et les Kamuina Nsapu, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et du Kasai. Cinq filles ont survécu à des viols et autres formes de violence sexuelle dans le Nord-Kivu (quatre cas) et le Sud-Kivu (un cas). Ces sévices avaient été commis par des membres des FARDC (pour trois filles), des éléments armés non identifiés (dans le cas d'une fille) et des Maï-Maï Mazembe (dans le cas d'une fille). Dans le Nord-Kivu, deux garçons ont été tués par les FARDC et un garçon a été mutilé par des éléments armés non identifiés. Enfin, un cas d'entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire par des éléments armés non identifiés a été signalé dans le Sud-Kivu.

52. La MONUSCO a continué de collaborer avec des groupes armés dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ce qui a permis de libérer plus de 440 filles et garçons. En octobre et novembre, les commandants de six groupes armés

ont signé une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à ne plus recruter d'enfants et à ne plus commettre d'autres violations graves touchant des enfants, ce qui porte à huit le nombre total de groupes armés ayant signé un engagement avec la MONUSCO, dont cinq figurent sur la liste relative au recrutement d'enfants que j'ai établie. Ils se sont également engagés à mettre en œuvre une feuille de route qui, en plus de prévenir les violations graves des droits de l'enfant, leur impose de prendre des mesures visant à mettre fin à la violence sexuelle et à la prévenir.

III. Déploiement de la Mission et exécution de son mandat

A. Dialogue stratégique et plan de retrait

53. Le dialogue stratégique entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO est resté au point mort. Conformément aux recommandations formulées dans l'examen stratégique de la Mission effectué en 2017, cette dernière s'entretiendra avec le Gouvernement au sujet de sa présence dans le pays durant la phase postélectorale.

B. Préparatifs concernant la gestion des risques liés aux élections

54. Pour faire face aux risques liés aux opérations électorales, la MONUSCO a pris un certain nombre de mesures, notamment l'organisation d'exercices avec des bureaux locaux et des postes de commandement de brigade, le but étant de renforcer les capacités de gestion des crises et de favoriser la continuité des opérations. Entre le 26 et le 30 novembre, elle a par ailleurs mené, avec l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, un exercice visant à accroître les capacités de gestion des crises, principalement à Kinshasa, et à renforcer les moyens de communication dans le cadre plus large de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a également mis en place un mécanisme d'intervention mobile destiné à permettre le déploiement rapide de personnel dans les régions occidentales du pays où la présence de la Mission est limitée. Celui-ci doit notamment permettre de fournir un soutien et des moyens supplémentaires, selon que de besoin, aux petits bureaux extérieurs, pour les aider à régler les problèmes qui surgiront sur le plan politique ou celui de la sécurité.

55. La composante Police de la Mission a continué de gérer les risques électoraux, en mettant l'accent sur la collaboration avec la Police nationale congolaise, notamment grâce à l'organisation de séances de formation et de sensibilisation destinées à donner à ses unités d'intervention les moyens de mieux assurer le maintien de l'ordre et le respect des droits de l'homme. Elle a ainsi formé 8 079 agents des unités d'intervention de la Police nationale à la prévention du recours excessif à la force lors de manifestations ou de rassemblements publics pendant la période électorale. En tout, 840 femmes ont assisté à ces formations, qui ont été organisées à Bunia, Dungu, Goma, Kalemie, Kananga, Mbuji-Mayi, Rutshuru et Uvira.

56. Le concept des opérations de la force de la Mission a été affiné, avec la participation des bureaux extérieurs et de tous les secteurs actifs dans les zones où la situation risquait de dégénérer pendant la période électorale. Il s'est agi d'analyser les menaces particulières pesant sur les civils dans le contexte des élections, de même que la possibilité de déployer des forces d'intervention rapide pour garantir la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies. La force et la composante Police de la MONUSCO ont également prêté leur concours aux forces de sécurité nationales, lorsque c'était nécessaire, notamment concernant l'utilisation de mesures non létales aux fins du maintien de l'ordre public et le recours à des moyens d'alerte rapide en

cas de violence électorale faisant appel à des procédures de suivi et de communication de l'information.

C. Approche globale de la protection des civils

Stratégies à l'échelle de la Mission

57. Face à l'évolution de la situation en matière de sécurité et aux menaces pesant sur la population civile, la MONUSCO a continué d'ajuster et d'adapter la mise en œuvre des stratégies suivies dans des domaines prioritaires à l'échelle de la Mission. Elle a progressé dans l'exécution de ses stratégies destinées à lutter contre les activités des groupes armés, notamment la FRPI, dans la province de l'Ituri, et les Forces démocratiques alliées, dans le Nord-Kivu, où les stratégies de protection bénéficiaient de l'appui des communautés et des chefs coutumiers. D'autres stratégies visant à faire face aux menaces pesant sur les civils dans le Petit Nord et le territoire de Lubero, dans le Nord-Kivu, les territoires de Shabunda et d'Uvira, dans le Sud-Kivu, ainsi que dans la région du Kasai, ont été mises au point compte tenu des efforts de stabilisation déployés et du transfert à venir des responsabilités aux autorités locales. La Mission a également achevé l'élaboration de ses plans d'urgence en matière de protection locale pour tous ses sites.

58. Conformément au concept de « protection par la projection », la MONUSCO a déployé 23 unités de combat. Le déploiement du quatrième bataillon à déploiement rapide dans le Tanganyika, en novembre, puis du cinquième bataillon à déploiement rapide dans la région du Kasai, en décembre, ont considérablement accru les capacités de projection de la Mission. Cette dernière a continué de sensibiliser le Gouvernement à la nécessité d'accélérer le dédouanement du matériel nécessaire aux bataillons à déploiement rapide restants. Indispensables intermédiaires entre la Mission, les autorités et les communautés, des assistants chargés de la liaison avec la population locale ont accompagné tous les bataillons et ont facilité le dialogue intercommunautaire et renforcé les comités locaux de protection et les réseaux d'alerte locale. Pendant la période à l'examen, ces derniers ont émis 540 alertes par mois, dont 85 % ont suscité une réaction du Gouvernement, de la MONUSCO ou des deux à la fois.

Interventions sur le terrain

59. Dans la région du Grand Nord (Nord-Kivu), 67 attaques, principalement perpétrées par des éléments soupçonnés de faire partie des Forces démocratiques alliées, ont été signalées pour le seul mois d'octobre. On a compté, parmi les menaces à la sécurité les plus pressantes, des assassinats ciblés, des enlèvements, le recrutement forcé d'enfants et d'adultes, et des déplacements massifs et récurrents. La MONUSCO est intervenue en déployant des forces d'intervention rapide à Oicha et à Beni. Des opérations offensives ont par ailleurs été menées contre les Forces démocratiques alliées et d'autres groupes armés. Entre les 25 et 29 octobre, la MONUSCO et les FARDC ont lancé une opération offensive coordonnée contre des groupes armés se trouvant dans la forêt de Mayangose, qui a été suivie d'une autre opération offensive à la mi-novembre. Ailleurs dans le Nord-Kivu, à la suite de violences ayant éclaté à Rubaya (territoire de Masisi) le 6 octobre, la MONUSCO a déployé une unité de combat et une équipe mixte de protection des civils en vue de renforcer le réseau d'alerte local et d'aider les unités des FARDC et de la Police nationale congolaise à prévenir tout nouveau débordement. À la fin du mois de novembre, une unité de combat supplémentaire a été déployée, créant un environnement propice au dialogue intercommunautaire et à l'atténuation des tensions interethniques.

60. Dans le territoire de Djugu (province de l'Ituri), la MONUSCO a continué de promouvoir le dialogue et la réconciliation entre les communautés. Dans le même temps, elle a continué, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, d'appuyer l'organisation d'audiences foraines visant à poursuivre les auteurs présumés de violences. La Mission a maintenu la présence de troupes dans trois zones à risque pour protéger la population et faciliter l'accès humanitaire.

61. Dans le Sud-Kivu, la MONUSCO a assuré la protection des personnes ayant subi des violences sexuelles et facilité l'organisation d'enquêtes conjointes sur les viols à grande échelle et la poursuite des auteurs de ces actes. Dans le territoire d'Uvira, elle a continué de faciliter la mise en œuvre de la feuille de route relative à la crise de Bijombo, qui avait été signée durant la période couverte par le précédent rapport et visait notamment à appuyer le déploiement des FARDC à Bijombo. Dans le territoire de Fizi, elle a aidé les FARDC à reprendre le contrôle de Kilembwe et à permettre aux acteurs humanitaires de venir en aide aux personnes déplacées dans la région.

62. Dans le nord de la province du Tanganyika, la multiplication des attaques lancées contre les forces de sécurité nationales et les civils, qui s'accompagnaient notamment de violences sexuelles, a poussé la MONUSCO à envoyer des renforts dans la zone de Bendera, à y mener des patrouilles supplémentaires et à fournir un soutien aérien aux FARDC. Le bataillon à déploiement rapide a déployé plusieurs unités de combat dans la région, afin de créer un environnement propice aux activités de sensibilisation des civils et au dialogue communautaire. À Moba en particulier, ces unités ont facilité la signature d'un accord de cessez-le-feu entre divers groupes d'autodéfense. Une fois les troupes de la MONUSCO déployées, les populations déplacées ont commencé à regagner leur village, dans la région de Bendera.

63. Une unité de combat renforcée a été déployée dans la région concernée par le retour des Congolais qui avaient fui en Angola, où elle a joué un rôle crucial en apaisant les tensions et en sécurisant les camps de rapatriés et les routes situées à proximité des zones frontalières. La MONUSCO a collaboré avec les autorités provinciales et les acteurs humanitaires pour répondre aux besoins d'assistance d'urgence et enquêter sur les violations des droits de la personne.

64. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué de contribuer à la protection des civils et d'assurer la liberté de circulation du personnel de la MONUSCO et du personnel humanitaire en veillant à la neutralisation des explosifs et munitions. Au cours de la période considérée, il a ainsi détruit 1 887 restes explosifs de guerre et 453 munitions d'armes légères. Il a également participé à la destruction de 1 626 munitions d'armes légères obsolètes, excédentaires et inutilisables et de stocks d'armes légères et de munitions détenus par des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

D. Désarmement, démobilisation et réintégration, et désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement

65. Les efforts déployés par la MONUSCO ont abouti à la libération de 117 enfants associés à des groupes armés et à la reddition de 46 combattants adultes appartenant à des groupes armés congolais, et 19 adultes ont été intégrés à la troisième phase du Programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En outre, pendant la période considérée, la MONUSCO a rapatrié au Rwanda 45 ex-combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), et en a transféré 18 autres, qui avaient déposé les armes dans la province du Lualaba, ainsi que leur famille, à Goma, en vue de les rapatrier au Rwanda.

66. Entre le 20 et le 27 novembre, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a fermé les camps de désarmement qui accueilleraient des combattants des FDLR à Kanyobagonga (Nord-Kivu), Kisangani (province de la Tshopo) et Walungu (Sud-Kivu), et rapatrié au Rwanda 1 594 ex-combattants des FDLR et leur famille.

67. La MONUSCO a lancé 18 projets de lutte contre la violence de proximité, qui sont venus s'ajouter aux 25 déjà en cours. Ces projets portaient sur la création d'emplois à court terme nécessitant une main-d'œuvre importante, la réintégration des ex-combattants, la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, la fourniture d'une assistance aux enfants anciennement associés à des groupes armés, la création de moyens de subsistance durables et le lancement d'initiatives génératrices de revenus. Ils ont permis à plus de 3 000 personnes, notamment des ex-combattants démobilisés, des jeunes à risque et des membres d'autres groupes vulnérables, parmi lesquels 1 100 femmes et filles ayant subi des violences, de trouver un emploi temporaire.

E. Stabilisation

68. Les autorités nationales ont encouragé l'effort de stabilisation. En octobre, un comité interprovincial dirigé par les Gouverneurs du Nord-Kivu et du Sud-Kivu a commencé à appliquer, avec l'aide du Secrétariat de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, un plan d'action en faveur de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés locaux présents dans la zone frontalière entre ces deux provinces. Par ailleurs, les autorités des provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu se sont engagées à appliquer leurs pactes de stabilisation respectifs.

F. Progrès accomplis dans l'ajustement des priorités, du dispositif et de la présence de la Mission

69. Pendant toute la période considérée, la MONUSCO a continué de rationaliser ses activités civiles, en mettant l'accent sur la protection des civils et l'appui au processus politique et électoral.

70. La MONUSCO a modifié les limites des secteurs de la force afin de disposer dans chacun d'eux d'au moins un bataillon à déploiement rapide prêt à intervenir.

71. Des avancées ont également été faites dans la redéfinition de la configuration des unités de police constituées de la Mission, qui sont chargées d'assurer la protection des civils ainsi que du personnel et des locaux des Nations Unies dans les principaux quartiers sensibles. Une unité a été redéployée de Bukavu à Lubumbashi et une autre de Bunia à Kisangani. En novembre, une unité était prête à être redéployée de Goma à Kisangani. Le redéploiement d'une unité de Beni à Lubumbashi a été retardé en raison des activités engagées pour lutter contre l'Ebola, qui exigeaient de protéger aussi bien les travailleurs humanitaires que les locaux des Nations Unies. Deux sections des unités de police constituées ont également été redéployées à Beni à l'appui des mesures de sécurité liées au renforcement de la présence du personnel des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre l'Ebola.

G. Évaluation du travail accompli par le personnel en tenue de la Mission pour ce qui est de protéger les civils

72. Pour assurer la bonne exécution du mandat de protection des civils, les responsables de la MONUSCO ont effectué des visites sur le terrain afin de procéder à une évaluation complète des contingents. Onze unités ont été évaluées selon

plusieurs critères, notamment l'appui à l'exécution du mandat, les aspects liés au commandement et au contrôle, la formation et la discipline, la durabilité des moyens logistiques et l'assistance médicale. L'évaluation du travail accompli en matière de protection des civils a été axée sur la volonté et la capacité avérées des unités de répondre, à titre préventif et de manière efficace, aux actes hostiles et aux menaces de violence visant ces derniers. Des unités évaluées, six ont obtenu des résultats supérieurs à la moyenne et une des résultats satisfaisants, l'évaluation de quatre autres étant toujours en cours. Pour améliorer l'efficacité des contingents, les responsables de la force ont émis des directives et donné des instructions aux fins de la bonne exécution du mandat, notamment dans le contexte électoral. Des manœuvres ont été régulièrement organisées pour mesurer la capacité des unités de déployer des forces d'intervention rapide pour parer aux menaces pesant sur la population civile. Les activités de formation ont également pris la forme d'exercices antiémeutes, d'opérations d'évacuation sanitaire primaire et d'exercices d'application du plan pour les opérations électorales.

H. Manquements graves, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles

73. La MONUSCO a continué d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre, elle a enregistré et examiné trois allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qu'elle a renvoyées au Bureau des services de contrôle interne aux fins d'enquête. En coordination avec ses partenaires, à savoir le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, elle a apporté l'appui nécessaire à quatre des victimes concernées par ces allégations.

74. La Mission a continué d'appliquer des mesures de prévention au niveau du personnel et de coopérer avec les populations locales, diffusant des renseignements sur la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que sur les mécanismes de communication en place, notamment les mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes.

I. Prise en compte des questions de genre dans l'exécution du mandat

75. La MONUSCO a continué d'utiliser le dispositif d'application du principe de responsabilité reposant sur des marqueurs de genre. Des données ventilées par sexe sur l'épidémie d'Ebola ont montré que cette maladie touche de manière disproportionnée les femmes, qui représentent plus de 60 % des cas confirmés et probables. Ces données ont révélé que les femmes sont particulièrement exposées du fait de leur rôle dans la préparation des corps pour les funérailles, de leur faible accès aux informations relatives à la prévention étant donné leur taux d'analphabétisme plus élevé, et des mesures de prévention par lesquelles on les incite à rester chez elles pour éviter viols et enlèvements, en raison notamment des conditions de sécurité précaires qui règnent à l'intérieur et aux alentours de Beni. Se fondant sur ces données, la Mission s'est davantage efforcée d'associer les femmes à la lutte contre l'épidémie d'Ebola et de répondre à leurs besoins particuliers.

J. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

76. Du 4 octobre au 14 novembre, 58 incidents compromettant la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, du personnel en tenue, du matériel et des opérations ont été enregistrés en République démocratique du Congo. Trente de ces incidents étaient liés à la criminalité, 16 à des menaces, 10 à des troubles civils et 2 au conflit armé, et 51 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 7 recrutés sur le plan international ont été touchés.

77. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), les mouvements des membres du personnel des Nations Unies et l'accès aux zones ont parfois été limités en raison des activités des ADF et des Maï-Maï. En outre, l'équipe des Nations Unies chargée de lutter contre l'Ebola s'est heurtée à des problèmes de sécurité qui l'ont empêchée de se rendre dans certains secteurs de Beni.

IV. Observations

78. Je me félicite de la tenue, le 30 décembre, des élections présidentielle, législatives nationales et provinciales, qui représente une étape décisive dans l'application de l'accord politique du 31 décembre 2016. Je salue les efforts faits par le Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante pour atteindre les principaux objectifs du processus électoral et organiser les élections dans un climat relativement paisible. Je me félicite également que, bien que les désaccords autour des principales questions aient persisté jusqu'au jour du scrutin, la campagne électorale se soit globalement déroulée dans le calme, signe que les personnalités politiques congolaises sont déterminées à faire passer l'intérêt du pays et du peuple en premier. Je constate avec satisfaction que le peuple congolais est déterminé à élire librement ses responsables et à participer activement à la consolidation des pratiques démocratiques. J'attends avec intérêt que la Commission électorale nationale indépendante publie les résultats préliminaires de l'élection présidentielle et demande à tous les acteurs de faire en sorte que la volonté des électeurs soit respectée.

79. Alors que la République démocratique du Congo s'achemine vers la publication des résultats officiels du scrutin du 30 décembre et l'investiture d'un nouveau Président, prévue le 12 janvier 2019, j'exhorte toutes les parties prenantes à rester calmes, à continuer de faire preuve de la plus grande retenue et à régler tout contentieux électoral dans le cadre des mécanismes juridiques en place. Je me félicite de l'assistance fournie durant le processus électoral par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation internationale de la Francophonie, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les partenaires internationaux, que j'encourage à rester engagés durant la période postélectorale afin de consolider la stabilité et la gouvernance démocratique en République démocratique du Congo.

80. Si la tenue des élections marque une étape historique, je n'en reste pas moins préoccupé par la persistance de la violence intercommunautaire dans la région du Kasaï et dans les provinces du Sud-Kivu et du Tanganyika, et par la poursuite des attaques menées par les ADF au Nord-Kivu, lesquelles ont entraîné le déplacement de milliers de personnes et la destruction des moyens de subsistance. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de la MONUSCO, demeure résolue à aider les autorités congolaises à protéger les populations civiles. Je rends hommage pour leur sacrifice ultime aux sept soldats de la paix des Nations Unies et aux soldats des FARDC qui ont donné leur vie en novembre pour atteindre cet objectif, et aux civils congolais qui ont perdu la leur dans les explosions de violence.

81. Les violences intercommunautaires et les activités des groupes armés continuent d'avoir des répercussions négatives sur la situation humanitaire. Étant donné que 24 % seulement des besoins de financement recensés dans le cadre de l'appel humanitaire de 2018 ont été satisfaits, la capacité de l'ONU d'aider les plus vulnérables a été considérablement réduite. Il est donc indispensable que les donateurs tiennent leurs promesses pour combler le déficit de financement le plus rapidement possible. Je salue les efforts conjoints des autorités de la République démocratique du Congo et de la communauté humanitaire, qui se sont employés de concert à évaluer les besoins humanitaires afin de permettre l'acheminement ciblé et sans heurt de l'aide en 2019.

82. Je félicite le Gouvernement des décisions et des mesures qu'il a prises et du rôle moteur qu'il a joué dans la lutte contre l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola dans le territoire de Beni. Le système des Nations Unies, notamment l'OMS et ses partenaires, reste déterminé à l'aider à traiter les victimes de la maladie et à prévenir de nouvelles contagions, afin d'éradiquer complètement l'épidémie.

83. Pour conclure, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, Leila Zerrougui, pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elle fait constamment preuve, et tout le personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur attachement à la cause de la République démocratique du Congo. Je tiens également à remercier les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les organisations non gouvernementales pour l'appui qu'ils continuent d'apporter au pays.



Map No. 4412 Rev. 30 UNITED NATIONS
September 2018 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)